

Table ronde 8 - Mercredi 26 juin 2024 - 16h00

## LA DÉCHÈTERIE, NOYAU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### INTERVENANTS



Animation par **Olivier ZANETTA**

**Julien BOUZENOT**

Directeur de l'association Rudologia

**Sébastien DESPLANQUES**

Président d'Austral Ingénierie Environnement

**Cyril DEVESA**

Président du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

**Damien GRASSET**

Président de Trivalis

**Thomas HUGUENIN**

Directeur opérationnel de Bourgogne recyclage

### Olivier ZANETTA

Bonjour à tous. Le sujet de cette table ronde porte sur la déchèterie, noyau de l'économie circulaire. Nos débats permettront de voir comment les déchèteries évoluent pour devenir des équipements clés de l'économie circulaire. Nous explorerons la stratégie déployée, et comment la transformation des déchets permet d'en faire des ressources. Nous nous interrogerons sur les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif, avec nos différents intervenants.

Je vous remercie d'accueillir **Damien GRASSET**, Président de Trivalis, Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. Vous nous présenterez les évolutions des déchèteries en centres de valorisation. Nous aborderons ensemble l'importance de **la formation des agents** et les innovations nécessaires à l'amélioration des services.

Nous accueillons également **Cyril DEVESA**, Président du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets. À Besançon, les déchèteries se transforment en écosites. Il ne s'agit pas là uniquement d'un **changement de vocable**, mais bien d'une stratégie récente et affirmée, que vous nous présenterez.

La question de l'évolution des déchèteries vers des centres de valorisation et d'éducation au tri sera également abordée avec **Sébastien DESPLANQUES**, Président d'Austral Ingénierie Environnement et Président de la Commission déchets et propreté de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (Astee). Vous nous expliquerez comment optimiser les équipements afin de **maximiser le réemploi et le recyclage**.

Enfin, l'économie circulaire bouscule l'approche de tous les secteurs d'activité. Aussi, nous accueillons **Thomas HUGUENIN**, Directeur opérationnel Bourgogne recyclage. Nous évoquerons ensemble le bon **dimensionnement des équipements** de la localisation des sites.

Les déchèteries réussiront-elles le pari de devenir des équipements de l'économie circulaire et quels défis doivent-elles relever pour y parvenir? Sont-elles le bon équipement pour atteindre cet objectif? Telles sont les questions qui seront posées à **Julien BOUZENOT**, Directeur de l'Association Rudologia. Vous nous livrerez vos réflexions sur les synergies possibles avec les autres acteurs locaux.

Dans un premier temps, je vous demanderai de nous dire si la déchèterie est un outil stratégique, ou sous quelles conditions elle peut le devenir. Nous évoquerons les difficultés à lever et vos conseils ou solutions seront écoutés avec attention.



**Olivier ZANETTA**

## CYRIL DEvesa, LES DÉCHÈTERIES SONT-ELLES EN PASSE DE DEVENIR DES OUTILS STRATÉGIQUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, OU PAS DU TOUT?

**Cyril DEvesa**



Bonjour à tous. Absolument. **Les déchèteries sont des outils stratégiques de l'économie circulaire**, depuis un moment déjà, et elles accompagnent un courant de pensée sociétal déjà bien installé. On peut en effet reconnaître l'adhésion plus forte du public sur le sujet global de l'environnement. En effet, nul ne peut aujourd'hui remettre en question le rôle de la pollution dans l'effondrement de la biodiversité. Cependant, si l'idée du modèle linéaire consistant à produire, consommer, jeter est, pour les techniciens et élus que nous sommes, un modèle délétère et en fin de vie, c'est en réalité moins vrai pour le commun des mortels qui continue à s'en satisfaire. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que le gouvernement avait sévèrement pointé à l'automne dernier une plateforme de vêtements produits en Chine pour continuer la sensibilisation, car force est de constater que les effets néfastes de ce modèle ne sont pas encore complètement intégrés.

Dans ce contexte, les syndicats de traitement des déchets et les déchèteries doivent jouer un rôle majeur dans cette problématique, parce qu'ils occupent une place majeure dans l'accompagnement des **5 R du zéro déchet (refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre)**. En effet, il n'y a que sur le refus que les déchèteries ne parviennent pas à agir. L'accompagnement de ces 5 R permet d'introduire un vrai changement de paradigme quant à la vision du déchet. Les citoyens ne viennent plus dans les déchèteries pour se débarrasser d'un déchet encombrant, usé trop tôt ou pour lequel l'envie se serait tarie, mais dans l'esprit d'**apporter une ressource**.

**Olivier ZANETTA**

## DAMIEN GRASSET, PRÉSIDENT DE TRIVALIS, DRESSEZ-VOUS LE MÊME CONSTAT? L'OBJET DES DÉCHÈTERIES EST-IL EN MUTATION?

**Damien GRASSET**

Le travail que nous menons sur l'individualisation du déchet entraîne en effet ce changement. Ainsi, toute production amène à réfléchir à la manière dont le déchet sera évacué ou traité. C'est en cela que la déchèterie prend tout son sens puisque c'est à la fois le lieu où les déchets sont apportés et valorisés. Je pense d'ailleurs que le terme « déchèterie » n'est plus approprié. La déchèterie occupe une place prégnante dans la filière de valorisation, même si selon les territoires, la manière de valoriser peut changer. Il me semble que c'est désormais un sujet important dans l'évacuation et l'exutoire des déchets puisqu'un grand nombre d'entre eux sont valorisés dans les déchèteries. Il reste désormais très peu de déchets dans le tout-venant, puisque désormais, les matières comme le fer, le bois, le plastique, etc. sont valorisées.

## Damien GRASSET



La déchèterie est donc un lieu identifié dans le circuit des ordures ménagères, des biodéchets et du tri des emballages, comme permettant de réaliser un meilleur tri et d'individualiser le geste de tri du citoyen. Même si le mieux sera toujours de ne pas produire de déchet, les citoyens s'interrogent désormais sur **l'endroit le plus approprié où déposer leurs déchets pour qu'ils soient valorisés**. La déchèterie apparaît comme le lieu idéal pour donner une seconde vie aux déchets, plutôt que la benne à ordures ménagères.

### Olivier ZANETTA

THOMAS HUGUENIN, QUEL EST LE CONSTAT DRESSÉ PAR LES OPÉRATEURS ?

## Thomas HUGUENIN



La première déchèterie exploitée par Bourgogne Recyclage date des années 90, elle était située

en Côte-d'Or. Bourgogne Recyclage exploite désormais près de 400 déchèteries en Bourgogne-Franche-Comté et dans les départements limitrophes. Les premières déchèteries ont été créées dans les années 90 et elles sont désormais au nombre de 10 000 sur l'ensemble du territoire, ce qui tend à démontrer que la déchèterie est un outil nécessaire à la collecte et la valorisation des déchets au niveau local, pour les usagers notamment. D'ailleurs, force est de constater que la fréquentation des déchèteries et les tonnes collectées n'ont fait qu'augmenter au fil des années. Ainsi, en 2020, l'ADEME annonçait que la collecte en déchèterie représentait 220 kilogrammes de déchets par an et par habitant, ce qui est colossal. La déchèterie est aussi devenue un lieu social, notamment dans les communes rurales qui ont peu à peu perdu leurs services. Les citoyens s'y rencontrent, ce qui permet aussi de faire passer des messages. Il me semble que la déchèterie est désormais un outil qui pourrait difficilement être fermé sur une commune. J'ai par exemple déjà vu des candidats à de précédentes élections locales faire campagne dans les déchèteries, parce qu'ils étaient certains d'y rencontrer beaucoup d'administrés le week-end.

### Olivier ZANETTA

CES PREMIERS TÉMOIGNAGES ILLUSTRENT PARFAITEMENT LE FAIT QUE CES DÉCHÈTERIES DEVIENNENT UN LIEU DE VALORISATION. SÉBASTIEN DESPLANQUES, QUEL EST VOTRE AVIS SUR CE POINT ?

## Sébastien DESPLANQUES

Je partage cette analyse. Les déchèteries permettent en effet de valoriser les déchets de plus en plus. En moyenne, entre 50 et 70 % des déchets collectés en déchèterie sont valorisés. Ces déchèteries sont donc un outil essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la loi AGEC (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). En effet, en 2035, 65 % des déchets ménagers et assimilés devront être valorisés. Or, la seule collecte des ordures ménagères ne permettra pas d'atteindre cet objectif. La clé de l'atteinte de cet objectif réglementaire réside donc dans les déchèteries, qui se développent et s'ouvrent de plus en plus au réemploi. Ces nouvelles filières et ce changement de paradigme permettent d'atteindre parfois un taux de valorisation de 80 %, voire 90 %. **Pour l'utilisateur, apporter un déchet en déchèterie revient à le valoriser.**

Olivier ZANETTA

**CELA IMPLIQUE DONC DE DÉVELOPPER TOUTE UNE ÉDUCATION AU TRI, ET DE S'EMPLOYER À FAIRE DE LA PÉDAGOGIE. EN EFFET, IL S'AGIT DE FAIRE PRENDRE CONSCIENCE QUE LE DÉCHET EST UNE RESSOURCE. LE TRAVAIL À MENER SEMBLE TRÈS IMPORTANT DE CE POINT DE VUE.**

Sébastien DESPLANQUES



Absolument. Se rendre dans une déchèterie constitue un acte de tri. Ainsi, les citoyens qui vont en déchèterie prêtent attention à mettre leurs déchets dans la bonne benne et participent donc au tri. Cela leur apporte la certitude que les produits seront valorisés, raison pour laquelle ils s'y investissent. D'ailleurs, les déchèteries sont de plus en plus utilisées. Le nombre de passages et les tonnages relevés ne cessent d'augmenter. La perception de l'acte de tri dans les déchèteries évolue, et peu à peu, se développe l'idée que la déchèterie est un outil. On entend dorénavant parler de **déchèterie à plat, de déchèterie magasin, de déchèterie inversée, de déchèterie mobile, ce qui tend à démontrer que le concept évolue** pour s'adapter aux besoins des usagers.

Olivier ZANETTA

**DAMIEN GRASSET, CES ÉQUIPEMENTS SONT-ILS AUSSI DES OUTILS D'OPTIMISATION FINANCIÈRE ?**

Thomas HUGUENIN

Oui, ils le sont en effet. Il était question dans un atelier précédent de la redevance incitative. Or, mettre en place la redevance incitative dans le but de diminuer le volume d'ordures ménagères implique de donner la possibilité aux habitants de trouver le

lieu de valorisation de leurs déchets. Les possibilités diffèrent selon les lieux, il existe par exemple des collectes d'encombrants dans les zones urbaines. Cependant, si l'on ne présente pas aux habitants la déchèterie comme exutoire permettant de valoriser les déchets, ils ne seront pas en mesure de comprendre qu'il ne s'agit pas de se débarrasser d'un déchet en déchèterie, mais bien de le valoriser. Finalement, les objectifs imposés dans la loi AGECE permettent de valoriser un maximum de déchets. Ce travail doit faire partie du maillage territorial. Quand la question de l'organisation de la gestion des déchets se pose sur un territoire, on constate que le traitement des ordures ménagères est onéreux, alors que la déchèterie permet de **valoriser un maximum de déchets, et donc de diminuer le coût de l'équipement**. La gestion des déchets est un tout : il faut certes travailler sur la gestion des ordures ménagères et en parallèle développer les déchèteries, pour apporter une seconde vie ou valoriser les déchets qui y sont apportés.

Olivier ZANETTA

**THOMAS HUGUENIN, QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA QUESTION DE L'OPTIMISATION FINANCIÈRE ?**

Thomas HUGUENIN

La gestion de la déchèterie permet des économies. Il y a quelques années, seuls cinq flux étaient triés contre douze dorénavant, ce qui permet de réduire les coûts de traitement de ces différents déchets et de les trier en amont. Les investissements sur l'optimisation des contenants génèrent également une économie sur les coûts de traitement. Par exemple, les investissements sur les outils de compactage permettent une réduction des coûts de transport.

Sébastien DESPLANQUES

En effet, une tonne de déchets déposée en déchèterie coûte moins cher qu'une tonne d'ordures ménagères collectée en porte à porte. C'est une évidence. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que tout ce qui est collecté en porte à porte est soumis à des taxes qui ne cessent d'augmenter. Je pense notamment à l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5 % à 10 %, à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dont le montant en enfouissement passera prochainement de 65 euros HT par tonne à 72 euros HT par tonne. De fait, les tonnages collectés en porte à porte coûteront de plus en plus cher.

## Sébastien DESPLANQUES

De même, la taxe carbone appliquée aux unités de valorisation énergétique (UVE) génère un coût de 30 à 40 euros supplémentaires par tonne. Ainsi, le fait d'apporter de plus en plus de déchets en déchèterie apparaît comme un moyen d'endiguer les augmentations. D'ailleurs, les collectivités qui produisent le moins d'ordures ménagères résiduelles sont celles qui ont appliqué la tarification incitative pour la plupart, et qui ont les coûts de traitement les moins élevés, puisqu'elles sont parvenues à ne pas subir les augmentations des coûts de traitement des ordures ménagères.

## Olivier ZANETTA

**JULIEN BOUZENOT, L'UNIVERS DES DÉCHETS EST UN SECTEUR QUE VOUS CONNAISSEZ PARFAITEMENT. LA DÉCHÈTERIE EST-ELLE UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR EMBRASSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE? LA DÉCHÈTERIE EST-ELLE LE BON OUTIL, À LA BONNE DIMENSION, ET CONSTITUE-T-ELLE UN ATOUT?**

## Julien BOUZENOT



Si l'on considère que l'économie circulaire est possible à travers le recyclage des déchets, alors la déchèterie est un outil incontournable. C'est d'ailleurs la solution déployée par les collectivités qui captent le plus de déchets. Cependant, la qualité du tri et la réduction des coûts sont rendues possibles par la présence des agents pour accueillir, guider, renseigner, contrôler et réprimander aussi parfois. D'ailleurs, il suffit de regarder l'évolution de ce métier pour s'en rendre compte. Au lancement des déchèteries dans les années 90, ces agents étaient gardiens de déchè-

teries, dans lesquelles on trouvait une benne pour le métal et une benne pour les déchets verts. Le tri n'allait pas au-delà, si bien que les missions des agents étaient cantonnées à l'ouverture et à la fermeture du portail. Et puis, de nouveaux déchets sont apparus, si bien qu'il a fallu inventer des filières.

Par ailleurs, les politiques visant à augmenter les coûts de traitement incitent à éviter l'élimination des déchets, ce qui impose de les trier. Si chacun est en effet maître de sa poubelle d'ordures ménagères dont personne ne vérifie le contenu avant qu'elle soit jetée, l'agent de déchèterie dispose désormais d'un réel pouvoir d'accompagnement des citoyens. L'économie circulaire dont il est alors question n'est vue que par le prisme du déchet. Cependant, développer **l'économie circulaire consiste aussi à réfléchir à la manière dont on évite de créer des déchets**. Mais la déchèterie ou le service public de gestion des ordures ménagères ne sont pas le service le plus adéquat pour mener ce travail. Les déchèteries sont d'excellents **outils logistiques d'optimisation**, qui permettent de valoriser des volumes et des flux importants, sans se préoccuper du fait que les déchets apportés peuvent alors être abîmés ou cassés au cours de leur valorisation, car le recyclage comporte des étapes de broyage. Or, le rapport sur l'économie circulaire de la loi AGEC conclut que dans le développement de l'économie circulaire, **le recyclage a été très souvent mis en avant, au détriment du réemploi**, sujet assez peu traité. Cependant, est-ce le rôle du service public de gestion des déchets de gérer des objets? Cette question mérite d'être posée. En effet, force est de constater que nous savons parfaitement gérer des déchets, même s'il existe encore des marges d'optimisation, mais gérer des objets est une démarche tout à fait différente.

## Olivier ZANETTA

**MERCI D'OUVRIR CE DÉBAT. NOUS TENTERONS D'APPORTER DES RÉPONSES À LA QUESTION AINSI POSÉE. THOMAS HUGUENIN, QUELLES SONT SELON VOUS LES CONDITIONS DE RÉUSSITE QUI PERMETTRAIENT DE DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE?**

## Thomas HUGUENIN

Le prestataire que je suis voit une première condition, qui est celle du bon dimensionnement de la déchèterie. Les premières déchèteries créées sont trop petites pour recevoir l'ensemble des déchets qu'elles doivent permettre de trier.

## Thomas HUGUENIN

Les contenants doivent être suffisamment grands et appropriés pour permettre aux citoyens de réaliser le tri dans de bonnes conditions, et aux agents de déchèterie de faire leur travail convenablement. Les déchets apportés en déchèterie sont valorisés pour la matière dont ils sont composés. Cependant, il existe aussi des **bourses aux matériaux** qui permettent de limiter le coût de traitement. En effet, le traitement du plastique, du bois, du carton a un coût, même s'il génère aussi une faible rentrée d'argent pour les collectivités, alors que seuls des frais de fonctionnement sont générés pour le réemploi des matériaux. Leur réemploi s'exécute à coût neutre. Les installations à mettre en place pour organiser le réemploi peuvent être des sites annexes à la déchèterie. Cela permettrait en effet de limiter le tonnage de déchets à traiter.

## Olivier ZANETTA

**CYRIL DEVESA, J'EXPLIQUAIS EN INTRODUCTION QUE DES DÉCHÈTERIES ONT ÉTÉ TRANSFORMÉES EN ÉCOCENTRE. QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DE CETTE TRANSFORMATION ?**

## Cyril DEVESA

Les conditions de la réussite sont multiples et portent sur différents axes. En premier lieu, il a été décidé de changer la dénomination des **16 déchèteries qui sont devenues 16 écocentres**. Cette décision a fait l'objet d'une grande campagne de communication lancée le 17 mai 2024, car les mots ont un sens. Aussi, pour agir sur l'image même du déchet, il nous semblait important d'agir sur le site en lui-même et sur le service qu'il représente. Pour autant, il ne s'agit pas uniquement d'un changement de nom et de façade. En effet, ce changement se traduit en interne par une **requalification des métiers, avec des managers et des équipiers écocentres** bénéficiant d'une formation continue leur permettant d'accompagner les usagers, de les accueillir et de les aider au besoin. Dès l'entrée du site, et sur tout le site en lui-même, les usagers peuvent mesurer à quel point leur geste est bénéfique pour l'environnement, grâce aux différents messages affichés, jusque sur les tenues portées par les équipiers. Par exemple, des panneaux informant sur les tonnages récupérés et recyclés sont déjà installés. Nos 16 sites font l'objet de **partie-**

**nariats avec les ressourceries** de sorte à alimenter le circuit d'économie sociale et solidaire. Cela ne nous empêche pas d'inventer de nouveaux services, dont certains sont induits par la loi. En effet, les REP (Responsabilités Élargies des Producteurs) augmentent et nos écocentres permettent de réaliser jusqu'à 56 gestes de tri. Pour ce qui concerne le réemploi, des sites de distribution de palettes, de cagettes, de tuyaux ont été mis en place. Cependant, le retour à la terre est également organisé à travers la mise à disposition de broyat et de composte, ou en offrant la possibilité aux usagers de composter sur site.

Des investissements ont également été réalisés sur ces sites. Ainsi, des presses ont été installées sur les bennes afin de réduire le nombre de rotations, ce qui induit un impact favorable sur l'environnement en réduisant le nombre de déplacements des bennes. Enfin, le point central porte sur la prévention. Le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets) a dévolu une part non négligeable de son budget à la prévention. En effet, le traitement des déchets est désormais très bien maîtrisé, ce que les volumes traités démontrent : nous atteignons 429 kilogrammes de déchets traités par an et par habitant. Cependant, le but ultime porte sur la réduction des déchets, ce qui est impossible sans les usagers. Cela implique de déployer des campagnes de sensibilisation et de prévention, afin d'associer les usagers. Aussi, le SYBERT organise de nombreuses actions, comme les visites des centres, des formations, des animations mises en place dans le cadre de la Semaine européenne des déchets. Lorsque les problèmes très français de législation auront été réglés, j'espère que des temps d'échange et de formation autour des bonnes pratiques pourront être organisés sur les sites. Sans les usagers, la réduction des déchets est inenvisageable.

## Olivier ZANETTA

**L'ÉCOCENTRE DEVIENDRAIT ALORS UN TIERS LIEU.**

## Cyril DEVESA

Ces écocentres doivent devenir des lieux de vie. Il ne doit plus s'agir d'un lieu de mort où l'on vient jeter son déchet, mais d'un lieu de vie où l'on organisera du lien humain de sorte que le geste positif de tri soit accepté par tout le monde.

Olivier ZANETTA

SÉBASTIEN DESPLANQUES, IL A ÉTÉ PRÉCÉDEMMENT QUESTION DU DIMENSIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES. MAIS LA QUESTION DE LEUR LOCALISATION EST ÉGALEMENT UN ASPECT IMPORTANT. D'AILLEURS, S'AGISSANT DES DÉCHÈTERIES NOUVELLES SUR UN TERRITOIRE, LA QUESTION DE LA RELOCALISATION PEUT SEMBLER IMPORTANTE.

### Sébastien DESPLANQUES

En général, la question de la localisation des déchèteries est assez bien bordée. Il n'existe pas de déchèterie inaccessible. Elles sont souvent implantées dans un endroit central par rapport à une zone de desserte. En revanche, sur le plan technique, il ne faut pas omettre que ces déchèteries sont installées pour de très nombreuses années. Les déchèteries existent depuis les années 80, voire les années 70 pour les plus anciennes. Les déchèteries cinq flux de l'époque avaient pour vocation première la résorption des dépôts sauvages. Je suis assez d'accord sur le fait que le nom de déchèterie doit évoluer, car ces lieux sont en pleine mutation. Les déchèteries actuelles permettent de gérer 50 à 60 flux de déchets, et cela devrait continuer à augmenter. Or, les anciennes déchèteries cinq flux, installées sur une surface de 2500 mètres carrés, ne peuvent pas évoluer en ce sens, et il est extrêmement compliqué de fermer une déchèterie. Cela impose d'imaginer des solutions correspondant à ces espaces contraints et permettant de répondre aux besoins actuels des usagers. Le besoin de formation du personnel d'accueil est également extrêmement important, car l'actuel métier de gardien de déchèterie n'a plus rien à voir avec celui des années 80. Les métiers ont évolué, **l'utilisateur doit être accueilli, accompagné et valorisé dans sa démarche**. Je pense que le travail sur le dimensionnement est donc très important.

Olivier ZANETTA

DAMIEN GRASSET, L'ÉLU QUE VOUS ÊTES S'INTERROGE CERTAINEMENT SUR LES QUESTIONS DU DIMENSIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES, DE LEUR LOCALISATION ET DU NOMBRE DE FLUX TRAITÉS. LE FAIT QUE LE MAILLAGE SOIT TROP IMPORTANT SUR UN MÊME TERRITOIRE DESSERT-IL L'ACTION DE TRI.

### Damien GRASSET

Oui, cela peut desservir la filière. Les centres de tri sont plutôt des centres de valorisation. Le poids de l'histoire démontre que nous avons tous une déchè-

terie à proximité de nos domiciles, à laquelle chacun de nous dépose les déchets verts (tontes de pelouse, tailles des arbres, etc.), la ferraille et les premiers déchets dont on ne peut pas se débarrasser. Finalement, les usagers ont bénéficié de cette proximité si bien que lorsqu'on leur propose l'ouverture d'un centre de valorisation, ils ont le sentiment de perdre un service de proximité, qui pourtant ne permet pas de valoriser la totalité des déchets. Il serait opportun de travailler sur un maillage plus fin et plus intelligent, qui ne prendrait pas en compte la notion de proximité au sens de la distance entre le domicile et la déchèterie, mais qui s'intéresserait plutôt à la notion de temps de déplacement et à la possibilité de valoriser un maximum de déchets.

Tant que l'on maintiendra le modèle ancien, il sera impossible de faire évoluer la logique des usagers. Un maillage plus fin autour d'une déchèterie moderne dotée d'un centre de valorisation et d'un centre de réemploi peut être la solution, car l'utilisateur y trouverait alors un accès à de nouveaux services, comme la déchèterie inversée par exemple. La métropole de La Rochelle a fermé certaines de ses déchèteries et a travaillé sur l'aménagement de nouvelles déchèteries, avec un plan de financement de dix à douze ans. Ces nouvelles déchèteries comportent de lignes au sol indiquant aux usagers les différentes filières : les déchets verts, la valorisation, etc. Les quais de déchargement sont dotés d'ombrières couvertes de panneaux photovoltaïques. Évidemment, ces installations ont un coût. Cependant, je pense qu'avec l'ouverture de centres de valorisation comme ceux-ci, les usagers ne s'indignent plus de la perte de la petite déchèterie de proximité. En effet, ils prennent conscience alors de la possibilité de réemploi de l'objet dont ils se débarrassent. En Vendée, une recyclerie installée à proximité d'une déchèterie rencontre un vrai succès. Les agents de déchèterie deviennent des agents de valorisation. Ils portent un gilet portant la mention « le geste de tri, c'est simple comme bonjour », et guident les usagers. La vision que nous avons des déchèteries du siècle passé doit évoluer. Les déchèteries du futur seront dotées de filières REP (Responsabilités Élargies des Producteurs) de plus en plus nombreuses, ce qui imposera aux collectivités de faire des choix. Je pense que le fait d'apporter un meilleur service aux usagers doit permettre de mieux mailler le territoire. Retirer une déchèterie au motif qu'elle n'est plus utile et qu'elle coûte cher n'est pas la bonne stratégie. Les élus qui ont agi de la sorte pourront le confirmer.

Olivier ZANETTA

NOUS AVONS ÉVOQUÉ LES LIEUX DE VIE, LES RESSOURCERIES, LES SERVICES. SÉBASTIEN DESPLANQUES, VOUS PRÔNEZ LA TRANSVERSALITÉ DES USAGES.

### Sébastien DESPLANQUES

En effet, chacun a bien compris que la déchèterie doit évoluer, et cette évolution sera continue. Le mot déchèterie renvoie à l'action de jeter, une vision passéiste et abolie. Il faut désormais chercher à développer les circuits de recyclage les plus courts possibles, comme le réemploi et la réparation, actions qui sont valorisées au travers de tiers lieux installés dans les déchèteries. Désormais, des ressourceries sont attenantes aux déchèteries, tout comme des « Matériaux Tech » ou les « Repair Cafés ». Les déchèteries intègrent peu à peu le paysage local. Ainsi, des partenariats sont établis entre les déchèteries et les entreprises sociales et solidaires qui récupèrent des produits, à des fins de revalorisation, sur les espaces de réemploi des déchèteries. **Les déchèteries ne sont plus ces lieux permettant de se débarrasser des déchets, mais des outils permettant de développer des circuits courts et s'intégrant dans le paysage économique, avec une dimension sociale.**

Olivier ZANETTA

C'EST EXACTEMENT CE QUI EST RÉALISÉ PAR LE SYNDICAT TRIVALIS EN VENDÉE.

### Damien GRASSET

Oui. La Collectivité a créé une « *valorétrie* ». C'est un nom que nous avons créé pour identifier ce lieu permettant de **valoriser, réduire, trier** les déchets, éduquer les usagers et réemployer tous les objets apportés en déchèterie. Un marché a été conclu avec une entreprise d'insertion. Auparavant, les agents de déchèterie récupéraient les objets destinés à la recyclerie. Le système est désormais si performant que les usagers de la déchèterie apportent eux-mêmes à la *valorétrie* les objets dont ils n'ont plus l'usage. Ils interrogent les agents de la déchèterie sur l'opportunité de proposer un jouet ou un meuble à la valorétrie intégrée à la déchèterie. En 2023, 150 000 objets ont été vendus à un prix modique. Ces objets ont ainsi été détournés de l'enfouissement. Cette valorétrie existe depuis quinze ans et les usagers ont désormais acquis le

réflexe en venant en déchèterie de proposer des objets au réemploi. Aussi, j'abonde dans le sens que le nom de déchèterie doit être modifié. Il faut pour cela trouver un terme qui serait accepté sur l'ensemble du territoire. Les usagers ont désormais conscience que ce qu'ils apportent en déchèterie peut soit être valorisé dans une filière, soit être réemployé. En Vendée, une entreprise a été créée en association avec un partenaire privé pour recycler les matelas. De même, des entrepreneurs ont été intéressés à la filière de reprise de plaques de plâtre ou de polystyrène. Ainsi, le polystyrène est réemployé dans la fabrication de poufs ou de dispositifs permettant de caler les meubles. Grâce aux solutions ainsi trouvées, l'approche du déchet change. D'ailleurs, il ne s'agit plus d'un déchet, mais d'une ressource. Les agents qui réalisent le tri aux quais de tri assurent également la valorisation et le commerce des objets récupérés en valorétrie. La formation d'un an qui leur est proposée leur permet de trouver un emploi immédiatement justement parce qu'ils assurent l'accueil des usagers, leur permettent de valoriser leurs déchets, assurent l'étiquetage et la vente des objets. Un parcours complet des différentes missions a été créé.

De mon point de vue, il ne sera pas possible de transformer les déchèteries manquant de surface, sans se diriger vers la valorisation et le réemploi, et sans montrer que le déchet peut avoir une seconde vie, dans différentes filières. J'ai été très surpris lors de ma dernière visite à la valorétrie à l'automne dernier de constater que de nombreux étudiants y achètent du mobilier pour meubler leurs studios. Ces meubles sont vendus entre deux et cinq euros, car l'objectif n'est pas tant financier que de favoriser le réemploi par quelqu'un d'autre.

Olivier ZANETTA

CETTE TRANSFORMATION SUPPOSE UNE COMMUNICATION CONSÉQUENTE EN DIRECTION DES HABITANTS.

### Sébastien DESPLANQUES

Les déchèteries deviennent un outil de communication par elles-mêmes. J'ai récemment découvert qu'un territoire avait organisé un parcours pédagogique de visite d'une déchèterie pour les écoliers. Un ponton permettant aux élèves de surplomber la déchèterie à cinq mètres de hauteur a été créé, ce qui permet de leur expliquer les différents flux et le fonctionnement de la déchèterie.

## Sébastien DESPLANQUES

Je pense qu'organiser la visite d'une déchèterie pour des écoles n'était pas concevable il y a dix ans. Autant, il y avait une certaine noblesse à visiter un centre de tri, autant ça n'était pas le cas pour une déchèterie. L'image de la déchèterie évolue, tout comme l'accueil de l'utilisateur. L'accompagnement réservé à l'utilisateur et le fait de valoriser son geste de tri sont des actes de communication à part entière, puisque les usagers en parlent autour d'eux. C'est une méthode qui fait ses preuves, puisque les tonnages de déchets déposés en déchèterie sont plus importants que les tonnages de déchets collectés en porte à porte. Cette image doit être valorisée. La prochaine étape pourrait en effet être le changement de dénomination du lieu.

## Olivier ZANETTA

**CETTE TRANSFORMATION DES DÉCHÈTERIES NÉCESSITE CERTAINEMENT DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS.**

## Damien GRASSET

En effet, les investissements nécessaires à la transformation sont forcément très importants, car pour aller au bout du raisonnement, le centre doit éventuellement proposer un parcours pédagogique, valoriser les déchets, recycler et proposer des actions permettant de porter un autre regard sur les déchets, comme les Repair Cafés. Cependant, si un équipement de proximité est supprimé au profit d'un nouvel équipement, alors il faut y mettre les moyens de sorte que l'utilisateur puisse découvrir de nouveaux services. C'est à mon sens les conditions d'acceptation de la perte d'un équipement de proximité. Cela nécessite que les collectivités réalisent des plans pluriannuels d'investissements, comme l'a fait la métropole de La Rochelle sur dix ou douze ans. Cette métropole a supprimé neuf déchèteries sur douze, pour en conserver trois qui permettent un accès permanent aux usagers. Quand une déchèterie ferme, les deux autres restent accessibles. Il faut en effet **permettre aux usagers de toujours trouver l'exutoire de leurs déchets**, quand ils en ont besoin.

Quant à la déchèterie présente sur mon territoire, force est de constater que les usagers ont pris l'habitude de trier chez eux. La mise en place de la redevance incitative encourage à aller moins souvent à la déchèterie, mais en triant mieux. De ce fait,

les citoyens commencent par trier chez eux, si bien qu'ils arrivent à la déchèterie en ayant déjà trié une partie de leurs déchets. Ils ont conscience qu'ils peuvent apporter un meuble ou un jouet qui pourrait resservir. Il arrive parfois que la recyclerie ne puisse pas accepter les jouets parce qu'ils sont déjà en trop grand nombre, mais la REP pour les jouets permet de les recycler. En conclusion, supprimer une déchèterie de moindre taille pour en créer une autre nécessite des investissements et nécessite de faire en sorte que le jeu en vaille la chandelle, donc que de nouveaux services soient donc proposés aux citoyens. Proposer la même chose ailleurs n'est pas la solution.

## Olivier ZANETTA

**LA TRANSFORMATION DES DÉCHÈTERIES DE BESANÇON EN ÉCOCENTRES A-T-ELLE EU UNE INCIDENCE BUDGÉTAIRE ?**

## Cyril DEVESA

Oui, de fait. Winston Churchill disait « *mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne à la gorge* ». Force est de constater qu'année après année, les limites planétaires reculent, elles sont atteintes désormais en juillet. Nous n'avons plus le choix. Certes, la transformation des déchèteries en écocentres coûte de l'argent à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la requalification des postes, de la réorganisation des écocentres avec les différentes bennes de tri, de la mise en place des ressourceries, du travail collaboratif avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc. En effet, cela coûte cher, mais c'est un investissement. Les apports dans les écocentres sont de plus en plus nombreux, mais paradoxalement, au niveau national, une dégradation du tri des emballages dans les foyers est constatée. Le refus de tri tend à augmenter, ce qui démontre que ces écocentres apportent un service qui profite à l'ensemble. Le SYBERT a fait le choix de ne fermer aucune des 16 déchèteries. Les 16 écocentres seront maintenus, car ***a contrario*, on ne veut pas que le choix de donner accès à un centre de valorisation sur chaque territoire soit remplacé par l'obligation d'un déplacement plus lointain**. En effet, le déplacement des citoyens impacte également la planète. Nous préférons donc que les écocentres restent au plus près des habitants en offrant à chacun d'entre eux des modules de valorisation importants et identiques.

## Sébastien DESPLANQUES

Le coût de gestion d'une déchèterie s'établit entre 20 et 30 euros par an et par habitant, pour 40 à 50 % des tonnages. C'est un investissement certes lourd, mais rentable puisque ce coût est plus intéressant que celui de l'enfouissement ou des unités de valorisation énergétique. Cependant, nombre de déchèteries sont vieilles, elles étaient prévues pour accueillir cinq quais sur 2500 mètres carrés et elles ne permettent pas aujourd'hui de gérer 70 flux différents. Seule une déchèterie de 20 ou 25 quais permet de gérer 70 flux. L'idéal est d'ailleurs d'y installer également une Matériaux Tech, une recyclerie, un magasin de vente, ce qui pose aussi un problème de disponibilité foncière. Par ailleurs, l'investissement doit aussi porter sur la communication pour que le déchet que les usagers apportent aujourd'hui soit à terme considéré comme une ressource. C'est en effet le but ultime et tous les textes réglementaires parus depuis 2020 embrassent cette logique : le déchet est une ressource. Enfin, je suis désolé de devoir systématiquement rappeler que la déchèterie est l'outil essentiel de la réussite de la transformation de notre système et que ce secteur bénéficie **malheureusement** de soutiens financiers insuffisants pour permettre son développement. **L'accompagnement financier de la part de l'État ou des éco-organismes est quasiment inexistant. Une collectivité qui installe une déchèterie doit en supporter seule les charges d'amortissements.**

## Olivier ZANETTA

**LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DE LA TRANSFORMATION ONT ÉTÉ LARGEMENT ABORDÉES, Y COMPRIS À TRAVERS L'ÉVOCATION D'UN CHANGEMENT DE NOM. JULIEN BOUZENOT, QUELLE SERAIT VOTRE SUGGESTION À CE PROPOS ?**

## Julien BOUZENOT

J'aime assez le terme de « *valorétrie* ».

## Olivier ZANETTA

**A-T-ON ÉVOQUÉ L'INTÉGRALITÉ DES SUJETS QUI PRÉSIDENT AU CHANGEMENT QUE VIVENT LES DÉCHÈTERIES ?**

## Julien BOUZENOT

Je pense qu'il faut approfondir le sujet de la disponibilité foncière. En effet, il est possible

d'optimiser le volume des déchets en les compressant. Cependant, pour **rendre l'espace accueillant**, donc plus aéré, permettant de mieux circuler en limitant les risques et d'y gérer des objets, il n'est plus question d'estimer des mètres cubes traités, mais de définir une surface utile en mètres carrés, comme pour n'importe quel entrepôt, pour y créer du stockage, des abris, etc. C'est là où le coût n'est plus du tout le même. Avant la crise sanitaire, la création d'une déchèterie classique nécessitait un investissement d'un million d'euros. Or, l'installation d'une déchèterie inversée comme le Smicval Market coûte le double. Les coûts d'investissement augmentent à mesure que l'on multiplie les flux en cherchant à les préserver, et que l'on propose un réel service d'accueil, dans un contexte où l'accès aux disponibilités foncières est plus contraint. Sans ouvrir le débat sur le ZAN (zéro artificialisation nette), cette question se posera forcément selon les priorités d'aménagement du territoire, renforçant la pression et la concurrence sur le foncier.

Enfin, comme cela a été évoqué précédemment, la question de savoir si la collectivité et le service public de gestion des déchets sont bien dans leur rôle quand il s'agit de gérer des objets se pose. À la base, le service public de gestion des déchets est en charge de la question de la salubrité publique et de la gestion des dépôts sauvages. C'est autour de ces deux axes que des équipements ont été développés et se sont perfectionnés. Finalement, ces équipements sont de plus en plus ouverts à l'amont de la chaîne, c'est-à-dire le fait de produire moins de déchets et d'apporter davantage de prévention. Or, la collectivité et le service public de gestion des déchets s'inscrivent dans un environnement territorial, qui accueille également différents acteurs privés. Les acteurs associatifs bénéficient de moyens publics et œuvrent dans le prolongement des collectivités. Par ailleurs, les acteurs entrepreneuriaux, comme les distributeurs de matériaux s'impliquent de plus en plus dans la filière du réemploi, ce qui est très important, car cela représente un flux sortant.

L'évolution de la déchèterie nécessite de se projeter à dix ans, voire davantage, et de réfléchir au service que rend la déchèterie : est-elle sensée accueillir autant les ménages que les professionnels, ou au contraire, **souhaite-t-on dédier les déchèteries aux ménages, considérant que les entreprises n'ont rien à faire dans un service public ?**

## Julien BOUZENOT

Je ne prétends pas connaître la réponse, je pense simplement que la réflexion sur l'évolution de la déchèterie doit intégrer cette question. Les élus doivent réfléchir à l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur service public de gestion des déchets. En ce sens, la décision qui découlera des réflexions est aussi impactante que de décider de construire une unité de valorisation énergétique. Il faut considérer l'évolution de la déchèterie comme de l'aménagement du territoire et la décision qui sera prise aura des conséquences sur le long terme. Réaliser un aménagement ambitieux nécessite de se projeter à très long terme.

## Olivier ZANETTA

**IL ME PARAÎT INTÉRESSANT À CE POINT DU DÉBAT DE POURSUIVRE L'ÉCHANGE SUR CETTE QUESTION DES PERSPECTIVES ET DES DIFFICULTÉS À LEVER.**

## Sébastien DESPLANQUES

Dans un premier temps, il me paraît essentiel de communiquer envers les usagers. Les déchèteries représenteront des investissements lourds dans les années à venir, tant pour en agrandir certaines que pour en créer de nouvelles. Il est donc primordial d'associer les usagers, pour donner du sens à ce qui va se passer et qu'ils comprennent le sens de l'évolution. Par ailleurs, l'enjeu financier est important : la France compte plus de 4 500 déchèteries, qui doivent être réhabilitées, le coût moyen de l'investissement étant estimé à deux millions d'euros par établissement. L'autre enjeu également évoqué est celui de la REP (la responsabilité élargie du producteur). Le secteur s'engage dans les dispositifs de ce type, qui ajoutent des prescriptions techniques, imposent des conditions de production et prévoient des communications. Il faut donc parvenir à faire cohabiter ces dispositifs tout en préservant le pragmatisme du territoire, car les déchèteries sont implantées dans des territoires et il appartient aux REP de s'adapter à ces territoires. Il faut également trouver le moyen de faire cohabiter dans nos déchèteries les ménages et les professionnels qui remplissent les bennes très rapidement, ce qui porte préjudice aux usagers individuels qui sont empêchés dans leur tri parce que les bennes sont pleines. Enfin, une autre difficulté à lever réside dans le fait que les déchèteries

sont encore en pleine mutation. Nous imaginons des projets qui seront obsolètes dès les travaux de modernisation achevés, dans quelques années. Il faut donc voir à plus long terme pour anticiper les évolutions et investir convenablement.

## Cyril DEVESA

Le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets) est un service public qui doit apporter un service de qualité au plus près des habitants. Le secteur s'agite beaucoup depuis trois semaines, du fait de l'abandon du service public et du sentiment d'isolement des habitants sur les territoires. Les écocentres sont des lieux publics qui répondront de plus en plus à ces enjeux de proximité. Si l'investissement financier est certes important, l'investissement humain est majeur, et il nous appartient de le défendre. Les élus font face à des choix difficiles et doivent accepter l'idée que les autres investissements consentis aux autres équipements, comme les usines d'incinération ou les centres de tri, ne justifient pas que ces équipements fonctionnent coûte que coûte à plein régime. L'axe principal de transformation reste la réduction du déchet et non le fait d'entretenir des usines ou des centres de tri qui doivent fonctionner. Il nous appartient de franchir ce pas important dans la réflexion, mais de ne pas le franchir seuls. En effet, nous devons agir avec les parlementaires, car de nombreuses décisions se prennent au niveau national et européen. Or, nous ne pourrions pas travailler seuls dans nos territoires. J'en veux pour preuve l'exemple de la fausse consigne de bouteilles plastiques. Une décision comme celle-ci vient déshabiller des services pour lesquels des millions d'euros ont été investis dans les territoires. En conséquence, il ne faudrait pas que les territoires investissent dans certains projets pour qu'une décision nationale vienne détricoter les décisions prises au niveau territorial. De ce fait, si les territoires investissent dans les écocentres et des services associés, il ne faut pas qu'une nouvelle loi vienne mettre ces projets en difficulté dans quelques années. Enfin, je le répète, rien ne sera possible sans les usagers. Si les habitants ne sont pas associés aux projets, en allant vers eux, en les sensibilisant, en tenant compte de leurs avis et des attentes qu'ils ont de ces sites, alors l'évolution ne sera pas possible. **Les habitants ont besoin de savoir que le geste de tri auquel ils participent a un sens.**

## **Damien GRASSET**

Je souscris à l'ensemble de ces propos, en insistant sur la logique économique et la contrainte du foncier. En effet, la question du ZAN (zéro artificialisation nette) a été peu abordée. Il s'agit pourtant d'une contrainte à venir très impactante quant à l'utilisation des surfaces. Sur ce point, je rejoins le propos de Cyril DEVESA concernant le travail partenarial à engager avec les parlementaires. En l'espèce, cette décision qui vient du niveau national ne tient pas compte de la logique des territoires, en sachant que chaque territoire a des spécificités qui lui sont propres et que ce qui se passe dans un territoire n'est pas vrai pour le territoire voisin. Par exemple, la Vendée compte actuellement 65 déchèteries qui ne pourront pas toutes être maintenues puisque le service rendu sur l'ensemble n'est pas satisfaisant. Il faut donc travailler différemment d'un territoire à l'autre et que les parlementaires, lorsqu'ils proposent des lois, s'imprègnent complètement des territoires. Je pense que l'abandon des services publics est aussi une réponse au fait que les territoires n'ont pas été suffisamment écoutés et que les décisions sont prises de manière verticale depuis le sommet.

Or, il conviendrait de regarder davantage ce qui se passe dans les territoires pour décider en haut lieu de réformer ce qui doit l'être. Les territoires investissent des budgets considérables dans la gestion des déchets pour finalement devoir appliquer quelques années plus tard des règles qui viennent en contradiction avec le projet initial. Concernant les déchèteries, il me semble que le véritable enjeu est le foncier. La déchèterie que je visitais la semaine dernière a nécessité une surface de 1,5 ha et permet de valoriser à peu près tous les flux. Cette déchèterie ne comporte pas de recyclerie ou de valorétrie, mais un partenariat a été consenti avec Emmaüs qui récupère les objets à réemployer. Une déchèterie du territoire a dû être supprimée pour construire cette installation plus qualitative. Cependant, il ne sera pas facile de trouver 1,5 ha partout à l'avenir. Trivalis (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers en Vendée) a signé un accord avec la REP des produits et matériaux de construction et du bâtiment, et je pense que c'est le seul syndicat départemental à l'avoir fait. En effet, la question à laquelle il faudra répondre dans un avenir proche consiste à savoir s'il faut maintenir l'accès des professionnels aux déchèteries. Les déchets du bâtiment arriveront tou-

jours par le biais des particuliers qui ne disposent pas à proximité de chez eux d'un service de récupération des matériaux, par le biais de la grande surface commerciale par exemple. Il faut en revanche que les professionnels du bâtiment s'organisent.

Aussi, il me semble qu'une réflexion doit porter sur ce sujet et que ces métiers doivent identifier les lieux où valoriser leurs déchets. Les enjeux sont donc de différentes natures, et les règles changent sans cesse. Il faudrait donc convenir d'une règle et qu'elle ne change pas avant la fin de l'amortissement du dispositif déployé. En effet, in fine, les investissements se répercutent sur l'habitant. Le service public ne peut être compris que si l'habitant n'est pas constamment sollicité financièrement par le biais de l'impôt. La situation dans laquelle nous sommes provient aussi du fait que l'habitant ne comprend plus l'action publique parce que les règles changent en permanence. Les élus de proximité doivent pour leur part répondre à l'enjeu d'apporter le service le mieux possible dans leurs territoires, en proximité avec l'utilisateur.

## **Thomas HUGUENIN**

La philosophie a changé. En quelques années, nous sommes passés d'une société de consommation dans laquelle tout se jetait à une société de transformation ou de réutilisation. Les déchèteries se modernisent, mais les investissements nécessaires pour y parvenir ne sont pas comparables avec ceux du passé, puisque le service n'est plus du tout le même. Les déchèteries actuelles offrent des possibilités autres que celles qu'elles offraient par le passé, ainsi que des possibilités de réinsertion. L'objet étant radicalement différent, les marges d'investissements sont complètement autres. Les entreprises ont également besoin d'amortir leurs investissements.

Or, les dernières REP mises en place produisent peu de remontées du terrain, et force est de constater que ce qui est imposé aux élus locaux est illogique et onéreux, ce qui est regrettable. Ces décisions manquent parfois de partage d'expérience avec les gens du terrain, ou ne leur offrent pas suffisamment de liberté pour mettre en œuvre des actions concrètes avec bon sens.

## Julien BOUZENOT

En conclusion, je retiens que la **relation à l'habitant est essentielle**. Les associations proposent des actions de **formation aux agents de déchèteries**. C'est un métier dont ces agents sont assez fiers, même s'ils subissent aussi beaucoup de réflexions, car la connotation «déchets» permet des excès. L'agent de déchèterie occupe une place particulière dans les différents métiers de gestion des déchets. Au contraire du ripeur et du chauffeur de la benne, il est au contact direct des usagers. Il représente donc directement la collectivité, peut transmettre des messages et exercer un certain contrôle. La prévention est avant tout affaire de communication et cela nécessite du temps. Finalement, le fléchage dans une déchèterie s'inspire du parcours client dans un magasin, et la relation entre l'agent de déchèterie et l'utilisateur est similaire à celle d'un conseiller avec un client, dans un esprit de service public, puisque les agents de déchèterie ont pour mission de renseigner. L'avenir de la déchèterie nécessitera peut-être de s'appuyer davantage sur la **force pédagogique des agents de déchèterie**. **Il faudrait donc peut-être aussi requalifier le nom de ce métier**, comme celui de la déchèterie.

## Olivier ZANETTA

*Cela fait du vocabulaire à inventer. Merci de vos échanges. Je propose que nous répondions aux questions des personnes présentes dans la salle.*

## Thierry GOUBY (de la salle),

Maire de Marcilly-le-Châtel (Loire)

Je ne suis pas un spécialiste du secteur des déchèteries, mais vos propos m'ont éclairé. Puisque vous avez évoqué le fait de renommer les déchèteries, je vous propose «transformerie». Je pense en effet que la perception du déchet, qui sent mauvais, que l'on enfouit et que l'on ne veut surtout pas voir, a évolué vers l'objet. Dans ce contexte, j'ai l'impression que l'homme est au cœur du dispositif. Les aspects relationnels et sociaux me semblent être la clé de l'évolution. J'aimerais cependant savoir si des centres d'enfouissement sont contigus des déchèteries que vous avez évoquées. J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié votre intervention sur le fait que ces installations ne doivent pas tourner coûte que coûte, au motif qu'elles existent. J'ai en effet parfois le sentiment que dès lors qu'un centre d'en-

fouissement existe dans le département, il doit être alimenté, il fait l'objet de différents contrats pour s'assurer de son approvisionnement, ce qui, à mon sens, va à contre-courant.

## Cyril DEVESA

La réponse est assez simple pour ce qui concerne le territoire couvert par le SYBERT : il n'existe plus de centre d'enfouissement. Le territoire est donc doté de 16 éco-centres, d'un centre de tri, d'une usine d'incinération elle-même dotée d'un four. Le travail de prévention entrepris depuis des années a permis que ce territoire soit assez remarquable concernant la gestion des déchets. Les habitants de ce territoire sont formidables. Vous dites que l'on remet l'humain au centre des déchets, ils sont réalité remis en responsabilité, et ça fonctionne.

## Olivier ZANETTA

**JE COMPRENDS QU'UN CHOIX POLITIQUE A ÉTÉ FAIT.**

## Cyril DEVESA

Absolument. Les élus ont décidé, il y a quelques années, de décider de la fermeture d'un des deux fours du territoire, pour contraindre à réduire les déchets.

## Damien GRASSET

La Vendée dispose encore de quatre centres d'enfouissement. À l'époque du plan départemental, la construction d'un incinérateur avait été refusée par la population. Cependant, les centres d'enfouissement ne sont pas situés à proximité de déchèteries. Il s'agit de petits centres d'enfouissement publics (35 000 tonnes). Mais je pense que ça n'est plus vraiment là que se situe l'enjeu. Les Vendéens ont bien compris qu'en refusant l'incinération des déchets, il ne restait pas énormément de solutions. Le traitement mécano-biologique permet déjà d'extraire un maximum de déchets des ordures ménagères. De plus, nous travaillons sur la prévention et 70 % des communes du département ont mis en place la redevance incitative, si bien que les ordures ménagères représentent 139 kilogrammes par habitant par an, ce qui est très satisfaisant pour un territoire qui accueille deux millions de touristes chaque été. L'enjeu consiste vraiment à remettre l'habitant en responsabilité dans ce qu'il fait.

## Damien GRASSET

Les habitants ne se préoccupent pas vraiment de savoir si le territoire est doté d'un centre d'enfouissement ou d'un centre d'incinération. Ils sont en revanche préoccupés par le fait de sortir leurs poubelles et d'être acteurs de la gestion de leurs déchets à travers la valorisation de sorte que le déchet qu'ils produisent trouve une seconde vie. Notre communication porte actuellement beaucoup sur le déchet ultime. Sur le même département, le poids de déchets ultimes destinés à l'enfouissement s'établit à 27 kilogrammes par an et par habitant pour certaines collectivités, mais à 55 kilogrammes pour d'autres. Un vrai travail d'accompagnement est proposé aux collectivités dont le poids de déchets ultimes reste important, en renforçant par exemple l'équipe d'agents de valorisation pour améliorer les conseils dispensés aux habitants, qui de ce fait amélioreront leur tri. C'est en cela, je pense, que l'humain est primordial dans la gestion des déchets. Pour autant, si l'on interroge les habitants sur ce qu'ils souhaitent en matière de traitement des déchets, je pense qu'ils répondront unanimement qu'ils veulent que ce traitement coûte le moins cher possible, que le service soit disponible à proximité et que le camion de collecte des ordures ménagères passe régulièrement. Ils ne se soucient pas vraiment du reste. C'est la raison pour laquelle nous avons un vrai enjeu à démontrer aux habitants que les objets peuvent trouver une seconde vie à travers la valorétrie, où leurs enfants étudiants pourront se meubler pour un prix modique. Je pense que les habitants sont peu soucieux de ce qu'il advient des déchets ultimes. Cependant, comme vous le disiez, l'humain est primordial dans ce circuit assurant une meilleure valorisation des déchets.

## Thierry GOUBY

Ma réflexion sur l'enfouissement concernait davantage les élus, qui ont un pouvoir de décision. Je crains que si le territoire a le confort de disposer d'un incinérateur, ou d'un centre d'enfouissement, qui bénéficie de contrats pour en assurer l'approvisionnement, les élus s'interrogent moins sur les autres possibilités de gestion des déchets que s'ils n'avaient pas ces équipements à disposition. De ce fait, j'étais satisfait d'entendre qu'à Besançon, la décision de fermer un four a été prise pour contraindre à envisager d'autres solutions, et donc avancer. Il faut que les élus aient aussi ce réflexe.

## Cyril DEVESA

Comme vient de l'évoquer Damien GRASSET, sur les cinq R permettant de réduire les déchets au quotidien (refuser, réduire, réutiliser, rendre à la terre et recycler), le seul sur lequel nous ne pouvons pas agir est le fait de refuser. Il faudrait pour cela que les usagers renoncent à acheter quelque chose qui finira en déchèterie. C'est un travail à entreprendre avec eux. Pour autant, j'aimerais aussi que l'on cesse de culpabiliser les usagers. Ils ont certes des choix à faire. Cependant, il y a aussi des choix sur la durabilité des produits ou sur les emballages dont ils ne sont pas responsables. Il faut donc engager un travail à l'échelle de la société, voire du monde, car malheureusement, les produits achetés viennent aussi beaucoup de l'étranger.

## Odile BEGORRE-MAIRE (de la salle),

Vice-présidente de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Votre interrogation était certainement opportune il y a trente ans. Aujourd'hui, les collectivités sont en quête d'un équilibre budgétaire. Avec la hausse de la TGAP, il n'est plus du tout nécessaire d'enfouir les déchets ou de les incinérer. L'approche des élus, qui pilotent ces politiques publiques, a aussi changé en profondeur. Je suis également représentante de l'Association des Intercommunalités de France à la Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP) où se mènent les échanges concernant la rédaction des cahiers des charges destinés aux éco-organismes. Je peux vous assurer que chaque décision est un combat. Il faut savoir que les producteurs siègent dans les éco-organismes. J'invite tous les élus, quels qu'ils soient, à lire les comptes rendus des commissions, et à ne pas signer aveuglément ce qui leur est présenté. La CiFREP émet des alertes dont il faut tenir compte. Il ne faut pas oublier que les éco-organismes, ce sont les pollueurs, qui font miroiter une poignée d'euros aux collectivités, alors que le traitement des déchets coûte bien plus cher que ce qu'ils reversent. Nous menons un combat permanent pour que les éco-organismes redeviennent un outil au service des collectivités. Il faut cesser de leur donner plus de pouvoirs, au motif que le soutien qu'ils apportent aux collectivités est satisfaisant. Car, si les éco-organismes peuvent apporter un tel soutien, c'est parce qu'ils ont vendu énormément de produits dont on ne sait pas quoi faire aujourd'hui.

Je vous invite à être attentifs et à ne pas signer les yeux fermés des partenariats avec les éco-organismes. Par exemple, la loi AGECE dispose qu'une part des écocontributions a été affectée au fonds réemploi et au fond réparation (5 %). Il faudrait qu'un pourcentage des écocontributions soit également versé à un organisme d'État, comme l'ADEME par exemple, de sorte que le financement des ambassadeurs du tri ne soit pas porté exclusivement par un seul éco-organisme. En effet, un ambassadeur du tri est censé renseigner sur l'ensemble des filières présentes en déchèterie. De même, il faudrait mettre en place un fonds global destiné à financer les projets choisis dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt, car actuellement, les fonds sont accordés pour une durée limitée en fonction du cahier des charges retenu. Or, les projets sont, pour la plupart, destinés à durer vingt ou trente ans.

#### **Pascal HINGRAY** (de la salle),

Adjoint au Chef de service à la Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse

Je pense qu'il faudrait aussi penser à requalifier le tout-venant. Que le tout-venant soit incinérable ou non, cela reste un flux très important dans les déchèteries. Diminuer le tout-venant fait peser une contrainte assez forte sur les habitants, qui considèrent avoir déjà réalisé un effort en apportant leurs déchets en déchèterie et estiment avoir déjà fait leur part du travail de tri. Pourtant, le tout-venant est le poste de dépenses le plus important de nos déchèteries, et il comporte encore une part de déchets qui pourrait être valorisée.

#### **Damien GRASSET**

Cela renvoie au propos que je tenais précédemment. Éduquer les habitants au bon geste de tri permet réduire le tout-venant. Le tout-venant offre aussi la possibilité de travailler sur les combustibles solides de récupération (CSR). Cependant, les déchets ultimes provenant du tout-venant peuvent être réduits significativement en disposant des bons équipements en déchèterie et de la bonne formation des agents de déchèterie pour éduquer les habitants au bon geste de tri. Il faut pour cela que la déchèterie soit ouverte suffisamment. Un usager qui se présente dans une déchèterie ouverte uniquement le samedi matin et donc envahie de monde va au plus près et ne prend pas

davantage de temps pour trier le contenu de sa remorque. C'est la raison pour laquelle il faut prévoir deux agents de déchèterie dans les heures de pointe, car cela permet de renseigner les habitants et de mieux contrôler le geste de tri des usagers. Dès lors que les usagers attendent longtemps pour accéder à une déchèterie exiguë et peu pratique, il ne faut pas attendre que le geste de tri soit optimal. Ils se contentent alors de vider le contenu de leur remorque dans la benne du tout-venant. Le fait de transformer une déchèterie pour apporter un meilleur service aux usagers induit une amélioration du geste de tri. Nous l'avons observé dans certaines collectivités qui avaient investi pour améliorer l'accès à leur déchèterie. Par exemple, aujourd'hui, il vaut mieux disposer d'une déchèterie à plat pour les déchets verts. La ville de Rennes a interdit les tontes de pelouse dans ses déchèteries et honnêtement, les tontes de pelouse n'ont rien à faire dans les déchèteries. Pourtant, on assiste tous les samedis au ballet des usagers qui ont tondu leur terrain et qui viennent en déchèterie vider des sacs remplis de leur pelouse, alors que ces résidus pourraient être étalés au pied des arbustes pour conserver l'humidité. Cependant, si ces consignes ne sont pas répétées, les usagers ne modifient pas leur comportement et vont au plus simple pour eux. Nous agissons tous un peu de la sorte. Si durant les vacances, un usager ne trouve pas facilement le point d'apport volontaire où déposer les bouteilles en verre, il aura tendance à les jeter dans les ordures ménagères. Si l'on n'inculque pas aux usagers la bonne manière de trier, ils iront toujours à la solution la plus simple en mélangeant tout et en jetant tout dans la benne à tout-venant.

#### **Pascal HINGRAY**

C'est en effet ce que l'on observe.

#### **Sébastien DESPLANQUES**

En complément, j'ajoute que les déchèteries ont pour vocation d'être exemplaires. La déchèterie est l'un des rares services publics dans lequel on trouve encore de l'humain. La déchèterie doit donc être le lieu pour adresser des messages. Aujourd'hui, même dans leur conception, les déchèteries sont pensées différemment. Ainsi, les flux valorisables se trouvent en général à l'entrée de la déchèterie, alors que les flux ultimes se trouvent au fond du parc.

## Sébastien DESPLANQUES

Il existe encore des bennes pour le flux tout-venant incinérable. Mais le flux tout-venant dédié à l'enfouissement disparaît de plus en plus. D'ailleurs, les nouvelles déchèteries sont conçues sans flux tout-venant pour l'enfouissement, puisque ce flux comporte en général 80 % de déchets valorisables. Finalement, jeter dans le flux tout-venant est une solution de facilité, c'est la raison pour laquelle ces flux tout-venant disparaissent des déchèteries. Normalement, les usagers déposent leurs déchets dans les différentes bennes au fur et à mesure qu'ils progressent dans la déchèterie, et quand ils arrivent devant la benne du tout-venant, l'agent de déchèterie vérifie qu'il reste bien uniquement des déchets ultimes.

## Damien GRASSET

C'est la raison pour laquelle on expliquait précédemment que dans certains secteurs, l'investissement revêt aussi un intérêt économique. En effet, une collectivité qui doit enfouir 60 kilogrammes par habitant et par an de tout-venant verra sa TGAP augmenter drastiquement. Aujourd'hui, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) s'élève à 58 euros par tonne de déchets destinés à l'enfouissement. Une collectivité qui enfouit uniquement 20 kilogrammes de tout-venant paie nettement moins de TGAP, et amortit plus facilement le coût humain des agents de déchèterie, voire une partie de son équipement. Cette nouvelle logique repose sur la valorisation de ce qui est déposé en déchèterie.

## José CRAMPEL (de la salle),

### Vice-Président du Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des déchets (SMTVD)

Je siège au Syndicat mixte des déchets qui couvre environ 348 000 habitants. Notre île connaît un paradoxe : la population diminue alors que le volume de déchets augmente. La ville du Lamentin dispose d'un centre d'enfouissement et de deux usines d'incinération. L'opportunité de créer une troisième ligne de fours est en réflexion. Je m'interroge sur le temps nécessaire pour parvenir à fermer un centre d'enfouissement.

## Cyril DEVESA

La redevance incitative avait été mise en place en 2012, c'était un préalable à la décision de fermer le centre d'enfouissement technique des déchets. Le tout repose ensuite uniquement sur la prévention et la pédagogie. Il faut valoriser le geste de tri, aller à la rencontre des usagers et donner du sens à leur geste. Si les usagers comprennent la raison pour laquelle ils trient, ça ne pose pas de problème. Un usager n'a aucun intérêt à se déplacer en déchèterie si c'est une contrainte. En revanche, associer l'usager à une politique publique et à un geste vertueux a du sens. Il ne faut pas croire, le message selon lequel tout ce qui est trié irait en réalité à l'enfouissement perdure partout. Cependant, quand les usagers viennent en déchèterie, ils voient les bennes et constatent qu'elles partent en recyclage, ils voient les ressourceries auprès desquelles les associations caritatives, comme Emmaüs, alimentent leurs centres de vente, ils constatent que le compost et le broyat sont donnés aux usagers. Il faut donc faire avec les usagers et que le projet ait du sens.

## Damien GRASSET

Comment expliquez-vous l'augmentation des déchets à la Martinique alors que la population décroît ?

## José CRAMPEL

J'ai comparé les données de 2020 et 2023. En vingt ans, la population de l'île a diminué de 20 000 habitants. Cependant, le volume de déchets augmente. En Martinique, nous sommes également confrontés aux éco-organismes qui ne fonctionnent pas très bien, et à une problématique liée aux filières, du fait de l'insularité, notamment sur le carton et les matelas.

## Damien GRASSET

Il existe une vraie filière pour le recyclage des matelas, mais cela nécessite de réaliser un vrai travail. La redevance incitative n'est pas toujours simple à mettre en place. Cependant, je pense qu'il est important de mettre en place des filières de réemploi pour diminuer le volume de déchets. Il serait dommage de ne pas explorer une solution de recyclage des matelas s'ils vont actuellement à l'incinération.

Je ne peux que vous inciter à travailler sur une politique de prévention, laquelle peut d'ailleurs générer de l'emploi, pour limiter les déchets, dans un contexte de surconsommation dans lequel les déchets augmentent, quoique l'on fasse.

### **José CRAMPEL**

C'est un travail que nous menons. Nous recherchons des filières, nous communiquons des messages pédagogiques, mais cela n'endigues pas le phénomène. C'est la raison pour laquelle une réflexion porte sur l'ouverture d'une troisième ligne de fours, à laquelle d'ailleurs la population est plutôt opposée.

### **Sébastien DESPLANQUES**

À mon sens, la difficulté vient du fait que le syndicat de traitement récupère la collecte.

### **Olivier ZANETTA**

*Je vous remercie pour la qualité de vos interventions et pour ce débat passionnant.*





# LA DÉCHÈTERIE : NOYAU DE

# L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

RECYCLAGE  
REEMPLOI

oui, c'est STRATÉGIQUE!

C'EST NOUVEAU!  
ON ÉVOLUE!  
ÉCO-CENTRES

ON RÉCUPÈRE!  
ON RÉPARE!

DÉCHÈTERIE

MATIÈRE

VALORISATION

SOLUTION  
REEMPLOI?

CITOYENNETÉ  
J'APPORTE  
DES  
RESSOURCES!

SR

TRI: DIMINUTION  
DES COÛTS €

REPAIR CAFÉ  
MATÉRIOTHÈQUE  
VALORÉTERIE  
RECYCLERIE



FONCIER — INVESTISSEMENT

C'EST UN

PÉDAGOGIE / COMMUNICATION / FORMATION / TRANSFÉRIER DU SITE

ACCUEILLIR  
GUIDER  
AIDER?  
CONSEILLER?  
ÉCHANGER?  
ENCOURAGER?  
VENDRE?...

UN NOUVEAU



MÉTIER

ESS — UN INVESTISSEMENT  
HUMAIN!

AU BON  
ENDROIT

SERVICE  
PUBLIC

FAIRE AVEC LE PUBLIC!

BESOIN DE  
FINANCEMENT

BESOIN DE  
LOIS  
FACILITANTES



LE BON  
SENS  
LOCAL!

ACTEURS ENGAGÉS!



LE LIEN

À L'USAGER  
ÉDUCATION

GESCE  
UTILE

CONTRAÎNTE



OLIVIER SAMPSON-



SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS

# 39<sup>e</sup> Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



- Crédits photos : Philippe BARBOSA
- Facilitateur graphique : Olivier SAMSON